



Journée mondiale de l'environnement :

Comment 48,3 millions d'appareils recyclés évitent 419 222 tours du monde en voiture ?

En 2016, Eco-systèmes a collecté et recyclé l'équivalent de 48,3 millions d'anciens appareils électriques. Du plus petit téléphone au plus gros congélateur, en passant par l'appareil photo... Chaque équipement collecté a compté pour beaucoup dans la réduction de l'empreinte environnementale des déchets d'équipements électriques et la préservation de nos ressources.

Préserver les ressources naturelles grâce au recyclage

La collecte des appareils usagés est un véritable gisement de matières premières. Sur les 517 000 tonnes d'anciens appareils collectées au niveau national, 80% ont été recyclées sous forme de nouvelles matières premières, et 10% ont été valorisées sous d'autres formes (énergie, remblais...).

Ainsi le recyclage de ces appareils hors d'usage a permis d'éviter l'émission de plus de 2 469 650 tonnes de CO₂ soit l'équivalent de 419 222 tours du monde en voiture.

Que recycle-t-on, et que deviennent les matières ?

Chaque matière recyclée sera par la suite réintroduite dans des objets faisant partie de notre quotidien :

- **Les métaux non ferreux** sont recyclés à 100%. L'aluminium est utilisé par exemple dans la fabrication de pièces automobiles. Le cuivre sert à la fabrication de nouveaux câbles.
- **Les métaux ferreux**, sont également recyclés à 100% et sont principalement utilisés dans la construction pour faire des armatures métalliques de renforcement du béton.

- **Les plastiques** sont recyclés, notamment en pièces cachées pour l'automobile. Concernant les plastiques contenant des retardateurs de flammes, ces derniers sont traités en installations spécialisées.
- **Le verre des tubes cathodiques** est recyclé et sert à fabriquer des matériaux de construction.

Les autres matières telles que le bois et les poussières sont valorisées énergétiquement et utilisées comme combustible, ou enfouis dans des centres de stockage spécialisés.

Protéger l'environnement :

La filière de recyclage a également pour mission d'extraire, puis de neutraliser les substances potentiellement dangereuses présentes dans les déchets d'équipements électriques.

En 2016, Eco-systèmes a pris en charge **51 189 tonnes de ces substances dangereuses ou réglementées**. Parmi elles, on récite les gaz frigorigènes, le mercure, les piles et les batteries, les condensateurs, les cartouches de toner et le verre au plomb ou au baryum.

Une fois extraites, ces substances sont envoyées vers des installations classées pour être neutralisées. Dans le cas des gaz fluorés par exemple, une incinération à haute température permet de « casser » les molécules dangereuses et d'éviter ainsi leur dispersion dans la nature.

Mobilisation citoyenne :

Préserver nos ressources et protéger notre environnement sont des objectifs atteignables si l'ensemble des consommateurs-habitants se mobilise aux côtés des acteurs de la filière DEEE. Pour contribuer à l'effort environnemental, Eco-systèmes invite chaque français à faire le bon geste et à rapporter ses appareils dans des points de collecte « Recyclage garanti ».

Pour cela, un moyen simple : www.eco-systemes.fr, la plateforme qui permet à chacun de trouver sa solution de collecte et de calculer le bénéfice environnemental de son geste de recyclage.